



Toutes les raisons de poursuivre les mobilisations.

Dans le cadre de la nouvelle prise de fonction du ministre F BAROIN, la CGT Fonction publique a été reçue le 29 novembre, par ce dernier et G. TRON.

La CGT a rappelé avec force son profond désaccord sur le dossier « retraites » et précisé qu'elle continuera de mobiliser sur le sujet pour revenir sur les reculs imposés par le gouvernement avec le soutien actif du patronat et gagner une réforme de progrès social. Elle compte être active et vigilante dans le cadre des discussions à venir concernant les décrets à paraître sur ce dossier.

Pour notre organisation d'autres points majeurs alimentent notre désaccord : salaires (valeur du point d'indice), emploi public, sources de financement des politiques publiques. Nous demandons à pouvoir négocier sur ces sujets, même si le gouvernement n'est pas dans cette perspective.

D'autres dossiers sont en cours de discussion et doivent donner lieu à des négociations, comme les agents non-titulaires, les droits syndicaux et l'égalité Femmes/Hommes. Sur l'ensemble de ces sujets la CGT entend être force de propositions dans les groupes de travail. La CGT, sur ces points importants, pèsera pour déboucher sur de nouveaux droits pour la Fonction publique et ses agents.

Nous avons insisté sur le départ des agents ayant 15 ans de service et 3 enfants dont les droits de départ anticipé à la retraite va être clos au 31 décembre 2011, perspective qui pose des problèmes de gestions pour les établissements, mais plus encore risque de générer des problèmes d'effectifs et d'organisation dans les services. Cette problématique est encore plus périlleuse dans la Fonction publique hospitalière déjà en pénurie d'effectifs et où le temps de formation des personnels qualifié nécessite des années de scolarité. La CGT demande un prolongement des dates butoirs pour ne pas désorganiser les services.

Les mesures de passage en catégorie A pour les infirmières contre le troc de leur départ à la retraite à 55 ans est pour la CGT un chantage inacceptable. La pénibilité des professionnels doit être reconnue par le maintien de la catégorie active et leur qualification par le passage en cat A.

La CGT a souligné les effets néfastes de la réforme territoriale sur l'égalité du traitement des usagers du service public territorial, ainsi que la nécessité d'une réforme de son financement assise sur la solidarité entre collectivités.

Nous avons rappelé aux ministres les difficultés rencontrées par les agents originaires d'Outre-mer concernant leur droit à congé bonifié, constamment remis en cause dans un nombre croissant d'établissements. La CGT demande un audit national sur l'application de ces droits.

Le ministre souhaite pouvoir avancer sur l'ensemble de ces dossiers, mais nous précise que sur les questions des moyens financiers « *il y a peu de grain à moudre* », réponse qui, pour notre organisation, démontre la nécessité de la poursuite et de l'amplification des mobilisations de toutes et tous dans les trois versants de la fonction publique, Etat, Hospitalière et Territoriale.